

**RETURN BIDS TO:  
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des  
soumissions - TPSGC**

**11 Laurier St. / 11, rue Laurier**

**Place du Portage , Phase III**

**Core 0A1 / Noyau 0A1**

**Gatineau**

**Québec**

**K1A 0S5**

**Bid Fax: (819) 997-9776**

**REQUEST FOR PROPOSAL  
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government  
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services  
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires**

<b>Title - Sujet</b> MATÉRIAU POUR AIGUILLOTS ET BAGUES	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> F2599-120346/A	<b>Date</b> 2012-12-17
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> F2599-120346	
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$ML-027-23417	
<b>File No. - N° de dossier</b> 027ml.F2599-120346	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2013-01-29</b>	<b>Time Zone</b> <b>Fuseau horaire</b> Eastern Standard Time EST
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Tamaro, Daniel	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> 027ml
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (819) 956-5319 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (819) 956-0897
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>  Specified Herein Précisé dans les présentes	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

**Vendor/Firm Name and Address**

**Raison sociale et adresse du**

**fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Marine Machinery and Services / Machineries et services maritimes

11 Laurier St. / 11, rue Laurier

6C2, Place du Portage

Gatineau

Québec

K1A 0S5

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b> See Herein	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/</b> <b>de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

Destination Code - Code destinataire	Destination Address - Adresse de la destination	Invoice Code - Code bur.-comptable	Invoice Address - Adresse de facturation
D - 1	CCGS GRIFFON 401 - KING STREET WEST PRESCOTT, ONTARIO K0E 1T0	F2599	DEPARTMENT OF FISHERIES AND OCEANS MARINE ENGINEERING 520 EXMOUTH ST SARNIA Ontario N7T8B1 Canada

Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM Destination	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
1	RUDDER PINTLE ROUGH MATERIAL STOCK FORGED 410 STAINLESS STEEL MATERIAL NORMALIZED AND TEMPERED FOR THE RUDDER PINTLES AND NUTS. THE STOCK SIZE IS SHOWN ON THE REFERENCE DRAWING EN12537-01 REV A. MINIMUM SIZES ARE AS FOLLOWS: ONE PIECE OF ROUND STOCK 43 INCHES LONG BY 12 INCHES IN DIAMETER. MATERIAL STOCK TO BE CERTIFIED AND STAMPED BY A MARINE CLASSIFICATION SOCIETY, APPROVED BY TRANSPORT CANADA MARINE SAFETY (TCMS)	D - 1	F2599	1	Each	\$	XXXXXXXXXXXX	See Herein	



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM Destination	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
2	<p>RUDDER PINTLE ROUGH MATERIAL STOCK FORGED 410 STAINLESS STEEL MATERIAL NORMALIZED AND TEMPERED FOR THE RUDDER PINTLES AND NUTS. THE STOCK SIZE IS SHOWN ON THE REFERENCE DRAWING EN12537-01 REV A. MINIMUM SIZES ARE AS FOLLOWS: ONE PIECE OF ROUND STOCK 81 INCHES LONG BY 8.5 INCHES IN DIAMETER. MATERIAL STOCK TO BE CERTIFIED AND STAMPED BY A MARINE CLASSIFICATION SOCIETY, APPROVED BY TRANSPORT CANADA MARINE SAFETY (TCMS)</p>	D - 1	F2599	1	Each	\$	XXXXXXXXXXXX	See Herein	



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM Destination	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
3	<p>RUDDER PINTLE BUSHING ROUGH MATERIAL STOCK ROUGH CUT MATERIAL BRONZE C93200 / SAE 660 CONTINUOUS CAST FOR THE THREE STERN FRAME BUSHINGS. THE ROUGH CUT SIZE IS THE SAME FOR THE UPPER, MIDDLE AND LOWER BUSHINGS. THE DIMENSIONS ARE SHOWN ON THE GUIDANCE DRAWING EN12537-01 REV A AND SHOULD BE MINIMUM SIZE AS FOLLOWS: ONE PIECE 34 INCHES LONG BY 13.5 INCHES O/D WITH 7 INCHES I/D. MATERIAL STOCK TO BE CERTIFIED AND STAMPED BY A MARINE CLASSIFICATION SOCIETY, APPROVED BY TRANSPORT CANADA MARINE SAFETY (TCMS)</p>	D - 1	F2599	1	Each	\$	XXXXXXXXXXXX	See Herein	

## TABLE DES MATIÈRES

### PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Exigences relatives à la sécurité
2. Énoncé des travaux
3. Compte rendu

### PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
2. Présentation des soumissions
3. Demandes de renseignements en période de soumission
4. Lois applicables

### PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

### PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation
2. Méthode de sélection

### PARTIE 5 - ATTESTATIONS

1. Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat
2. Attestations additionnelles préalables à l'attribution du contrat et attestations exigées avec la soumission

### PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Exigences relatives à la sécurité
2. Énoncé des travaux
3. Clauses et conditions uniformisées
4. Durée du contrat
5. Responsables
6. Paiement
7. Instructions relatives à la facturation
8. Attestations
9. Lois applicables
10. Ordre de priorité des documents
11. Clauses du Guide des CCUA
12. Inspection et acceptation
13. Inspection et estampillage
14. Instructions d'expédition - livraison à destination

### Liste des annexes

Annexe A	Énoncé des travaux
Appendix 1 de l'annexe A	Pintle bush calculation- ABS.pdf
Appendix 2 de l'annexe A	Pintle bush calculation - LR.pdf

Solicitation No. - N° de l'invitation

F2599-120346/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

027ml

Client Ref. No. - N° de réf. du client

F2599-120346

File No. - N° du dossier

027mlF2599-120346

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

---

Appendix 3 de l'annexe A	Numéro du dessin 664-31-1, Titre du dessin; Plan du gouvernail, N° du dossier électronique: G05A0847.pdf (disponible sur demande de l'autorité contractante par courriel si requis par la société de classification marine)
Appendix 4 de l'annexe A	Numéro du dessin 664-30-1, Titre du dessin; Étambot, N° du dossier G05A08041.pdf (disponible sur demande de l'autorité contractante par courriel si requis par la société de classification marine)
Appendix 5 de l'annexe A	Numéro du dessin EN12537-01 rev A, Titre du dessin; Remplacement des aiguillots et des bagues de gouvernail, N° du dossier: EN12537-01 rev A.pdf (disponible sur demande de l'autorité contractante par courriel si requis par la société de classification marine)

---

## **PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

### **1. Exigences relatives à la sécurité**

Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

### **2. Énoncé des travaux**

Les travaux à exécuter sont décrits en détail à l'article 2 des clauses du contrat éventuel.

### **3. Compte rendu**

Après l'attribution du contrat, les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.



---

## **PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES**

### **1. Instructions, clauses et conditions uniformisées**

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2012-11-19) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

#### **1.1 Clauses du *Guide des CCUA***

B1000T (2007-11-30) Condition of Material

### **2. Présentation des soumissions**

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

### **3. Demandes de renseignements - en période de soumission**

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins trois (3) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

### **4. Lois applicables**

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

---

## **PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS**

### **1. Instructions pour la préparation des soumissions**

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique une (1) copie papier

Section II : Soumission financière une (1) copie papier

Section III : Attestations une (1) copie papier

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

#### **Section I : Soumission technique**

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

#### **Section II : Soumission financière**

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total de la taxe sur les produits et les services (TPS) ou de la taxe sur la vente harmonisée (TVH), s'il y a lieu, doit être indiqué séparément.

##### **1.1 Fluctuation du taux de change**

Clauses du *Guide des CCUA* C3011T (2010-01-11) Fluctuation du taux de change

#### **Section III : Attestations**

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

---

## **PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

### **1. Procédures d'évaluation**

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

#### **1.1 Évaluation technique**

##### **1.1.1 Critères techniques obligatoires**

- a. Pour être techniquement conforme le soumissionnaire doit:
  - (1) pour l'article #1 et #2: le soumissionnaire doit signé l'attestation de conformité: materiau pour aiguillots soumissionné sont conforme avec le type de matériau approuvé par une société de classification marine, approuvé par sécurité maritime de Transports Canada, pour l'utilisation marine comme aiguillots; et / ou
  - (2) pour l'article #3: le soumissionnaire doit signé l'attestation de conformité: matériau pour les bagues de bronze pour les aiguillots soumissionné sont conforme avec le type de matériau approuvé par une société de classification marine, approuvé par sécurité maritime de Transports Canada, pour l'utilisation marine comme bagues de bronze pour les aiguillots.

#### **1.2 Évaluation financière**

Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, excluant la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée, FAB destination, incluant les droits de douane et les taxes d'accise canadiens.

### **2. Méthode de sélection**

#### **2.1 Méthode de sélection - Articles multiples**

La soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation technique obligatoires pour être déclarée recevable. La recommandation pour l'attribution d'un contrat se fera en fonction de la soumission recevable la plus basse par article.

---

## PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Pour qu'un contrat leur soit attribué, les soumissionnaires doivent fournir les attestations exigées et la documentation connexe. Le Canada déclarera une soumission non recevable si les attestations exigées et la documentation connexe ne sont pas remplies et fournies tel que demandé.

Le Canada pourra vérifier l'authenticité des attestations fournies par les soumissionnaires durant la période d'évaluation des soumissions (avant l'attribution d'un contrat) et après l'attribution du contrat. L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour s'assurer que les soumissionnaires respectent les attestations avant l'attribution d'un contrat. La soumission sera déclarée non recevable si on constate que le soumissionnaire a fait de fausses déclarations, sciemment ou non. Le défaut de respecter les attestations, de fournir la documentation connexe ou de donner suite à la demande de renseignements supplémentaires de l'autorité contractante aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

### 1. Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat

#### 1.1 Code de conduite et attestations - documentation connexe

**1.1.1** En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste, en son nom et en celui de ses affiliés, qu'il respecte la clause concernant le Code de conduite et attestations, des instructions uniformisées. La documentation connexe mentionnée ci-après aidera le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques. En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste être informé, et que ses affiliés sont informés, du fait que le Canada pourra demander d'autres informations, attestations, formulaires de consentement et éléments prouvant son identité ou son éligibilité. Le Canada pourra aussi vérifier tous les renseignements fournis par le soumissionnaire, incluant les renseignements relatifs aux actions ou condamnations précisées aux présentes en faisant des recherches indépendantes, en utilisant des ressources du gouvernement ou en communiquant avec des tiers. Le Canada déclarera une soumission non recevable s'il constate que les renseignements demandés sont manquants ou inexacts, ou que les renseignements contenus dans les attestations précisées aux présentes s'avèrent être faux, à quelque égard que ce soit, après vérification par le Canada. Le soumissionnaire et ses affiliés devront également demeurer libres et quittes des actions ou condamnations précisées aux présentes pendant la période de tout contrat découlant de cette demande de soumissions.

Les soumissionnaires qui sont incorporés, incluant ceux soumissionnant à titre d'entreprise en coparticipation, doivent fournir avec leur soumission ou le plus tôt possible après le dépôt de celle-ci la liste complète des noms de tous les individus qui sont actuellement administrateurs du soumissionnaire. Les soumissionnaires soumissionnant à titre d'entreprise à propriétaire unique, incluant ceux soumissionnant dans le cadre d'entreprise en coparticipation, doivent fournir le nom du propriétaire avec leur soumission ou le plus tôt possible après le dépôt de celle-ci. Les soumissionnaires soumissionnant à titre de sociétés, sociétés de personnes, entreprises ou associations de personnes n'ont pas à fournir de liste de noms. Si les noms requis n'ont pas été fournis par le temps où l'évaluation des soumissions est complétée, le Canada informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. À défaut de fournir ces noms dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable. Fournir les noms requis est une exigence obligatoire pour l'attribution d'un contrat.

Le Canada peut, à tout moment, demander à un soumissionnaire de fournir des formulaires de consentement dûment remplis et signés ([Consentement à la vérification de l'existence d'un casier judiciaire - PWGSC-TPSGC 229](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/formulaires-forms-fra.html)) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/formulaires-forms-fra.html>) toute personne

susmentionnée, et ce dans un délai précis. À défaut de fournir les formulaires de consentement dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

## 2. Attestations additionnelles préalables à l'attribution du contrat et attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations tel qu'indiqué ci-dessous:

### 2.1 Attestations additionnelles préalables à l'attribution du contrat

Les attestations énumérées ci-dessous devraient être remplies et fournies avec la soumission mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, l'autorité contractante en informera le soumissionnaire et lui donnera un délai afin de se conformer aux exigences. Le défaut de répondre à la demande de l'autorité contractante et de se conformer aux exigences dans les délais prévus aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

#### 2.1.1 Programme de contrats fédéraux - attestation

##### Programme de contrats fédéraux - plus de 25 000\$ et moins de 200 000\$

Les fournisseurs qui sont assujettis au Programme de contrats fédéraux (PCF) et qui ont été déclarés entrepreneurs non admissibles par Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC) n'ont plus le droit d'obtenir des contrats du gouvernement fédéral au-delà du seuil prévu par le Règlement sur les marchés de l'État pour les demandes de soumissions. Les fournisseurs peuvent être déclarés entrepreneurs non admissibles soit parce que RHDC a constaté leur non-conformité ou parce qu'ils se sont retirés volontairement du PCF pour une raison autre que la réduction de leur effectif à moins de 100 employés. Toute soumission présentée par un entrepreneur non admissible, y compris une soumission présentée par une coentreprise dont un membre est un entrepreneur non admissible, sera déclarée non recevable.

Le soumissionnaire, ou, si le soumissionnaire est une coentreprise le membre de la coentreprise, atteste comme suit sa situation relativement au PCF :

Le soumissionnaire ou le membre de la coentreprise :

- ( ) n'est pas assujetti au PCF, puisqu'il compte un effectif de moins de 100 employés à temps plein ou à temps partiel permanents et/ou temporaires, ayant travaillé 12 semaines ou plus au Canada;
- ( ) n'est pas assujetti au PCF, puisqu'il est un employeur réglementé en vertu de la Loi sur l'équité en matière d'emploi, L.C. 1995, ch. 44;
- ( ) est assujetti aux exigences du PCF, puisqu'il compte un effectif de 100 employés ou plus à temps plein, ou à temps partiel permanents, et/ou temporaires ayant travaillé 12 semaines ou plus au Canada, mais n'a pas obtenu de numéro d'attestation de RHDC puisqu'il n'a jamais soumissionné pour des contrats de 200 000 \$ ou plus.
- ( ) n'a pas été déclaré entrepreneur non admissible par RHDC et possède un numéro d'attestation valide, à savoir le numéro : \_\_\_\_\_ .

Des renseignements supplémentaires sur le PCF sont offerts sur le site Web de RHDC.

Solicitation No. - N° de l'invitation

F2599-120346/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

027mlF2599-120346

Buyer ID - Id de l'acheteur

027ml

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

F2599-120346

---

## 2.1.2 Attestations additionnelles exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

### 2.1.2.1 ATTESTATION DE CONFORMITÉ: MATERIAU POUR AIGUILLOTS DE GOUVERNAIL

Par la présentes nous attestons au Canada que le matériau d'acier inoxydable 410 normalisé et revenu pour les aiguillots et les écrous de gouvernail soumissionner par \_\_\_\_\_ est du (Nom de l'entreprise)

type approuvé par une société de classification marine, approuvé par sécurité maritime de Transports Canada, pour l'utilisation marine comme aiguillots et écrous de gouvernail, conforme à avec l'énoncé des travaux (annexe A) et en conformité avec les spécifications du gouvernail, disponible de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (appendice 1, 2, 3, 4 et 5 de l'annexe A).

\_\_\_\_\_  
Signature du représentant autorisé de la Société

\_\_\_\_\_  
Date

### 2.1.2.2 ATTESTATION DE CONFORMITÉ: MATERIAU DE BRONZE POUR LES BAGUES DE BRONZE POUR LES AIGUILLOTS

Par la présentes nous attestons au Canada que le matériau de bronze brut coupé C93200 / SAE 660 de coulée continue pour les trois bagues de bronze pour les aiguillots soumissionner par \_\_\_\_\_ est du type approuvé par une société de classification marine, approuvé

(Nom de l'entreprise)

par sécurité maritime de Transports Canada, pour l'utilisation marine comme bagues de bronze pour aiguillots, conforme avec l'énoncé des travaux (annexe A) et en conformité avec les spécifications du gouvernail disponible de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (appendice 1, 2, 3, 4 et 5 de l'annexe A).

\_\_\_\_\_  
Signature du représentant autorisé de la Société

\_\_\_\_\_  
Date

---

## PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

### 1. Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

### 2. Énoncé des travaux

L'entrepreneur doit exécuter les travaux conformément à l'énoncé des travaux qui se trouve à l'annexe «A».

### 3. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp>) [achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat)) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

#### 3.1 Conditions générales

2010A (2012-11-19), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

### 4. Durée du contrat

#### 4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le mars 29, 2013.

### 5. Responsables

#### 5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : Daniel Tamaro  
Titre : Adjoint principal aux achats  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Direction générale des approvisionnements  
Direction : Direction des systèmes maritimes  
Adresse : 11, rue Laurier,  
Portage III, 6C2,  
Gatineau QC  
K1A 0S5

Téléphone : (819) 956- 5319  
Télécopieur : (819) 956-0897  
Courriel : Daniel.tamaro@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Solicitation No. - N° de l'invitation

F2599-120346/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

027mlF2599-120346

Buyer ID - Id de l'acheteur

027ml

Client Ref. No. - N° de réf. du client

F2599-120346

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

---

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

## 5.2 Représentant de l'entrepreneur

Représentative de l'entrepreneur pour le contrat est:

Nom : \_\_\_\_\_

Titre : \_\_\_\_\_

Organisation : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Télécopieur : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

## 6. Paiement

### 6.1 Base de paiement - prix unitaire(s) ferme(s)

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix unitaire(s) ferme(s) selon un montant total de \_\_\_\_\_ \$ (l'autorité contractante va insérer le montant au moment de l'attribution du contrat). Les droits de douane sont inclus et la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée est en sus, s'il y a lieu.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

### 6.2 Limite de prix

Clause du *Guide des CCUA C6000C (2011-05-16)*, Limite de prix

### 6.3 Paiements multiples

Clause du *Guide des CCUA H1001C (2008-05-12)* Paiements multiples

## 7. Instructions relatives à la facturation

L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

Chaque facture doit être appuyée par:

- a. l'original des certificats et deux (2) copies d'approbation de la société de classification marine, approuvé par sécurité maritime de Transports Canada pour matériau pour aiguillots et écrous de gouvernail;



- b. l'original du certificat et deux (2) copies d'approbation de la société de classification marine, approuvé par sécurité maritime de Transports Canada, pour l'utilisation marine comme bagues de bronze pour aiguillots;
- c. trois (3) copies de toute autre documentation produite au cours du processus d'approbation du matériau.
- d. une (1) copie électronique de toute documentation en format Adobe Acrobat PDF. La numérisation des documents originaux est acceptable. Ces données électroniques doivent être fournies sur CD-ROM ou sur clé USB et ne doivent pas être protégées en écriture.

Les factures doivent être distribuées comme suit:

- a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

DFO - Canadian Coast Guard  
Marine Engineering  
520 Exmounth St.  
Sarnia ON  
N7T 8B1

- b. Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.
- c. Un (1) exemplaire doit être envoyé au consignataire.

## 8. Attestations

### 8.1 Conformité

Le respect des attestations et documentation connexe fournies par l'entrepreneur avec sa soumission est une condition du contrat et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur, à fournir la documentation connexe ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

## 9. Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur \_\_\_\_\_ (l'autorité contractante va insérer les lois applicables au moment de l'attribution du contrat), et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

## 10. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- 
- a) les articles de la convention;
  - b) les conditions générales 2010A (2012-11-19) Conditions générales - biens (complexité moyenne);
  - c) Annexe A, Énoncé des travaux;
  - d) la soumission de l'entrepreneur en date du \_\_\_\_\_ (l'autorité contractante va insérer la date de la soumission de l'entrepreneur t'elle qu'indiquer par le soumissionnaire dans sa voumission au moment de l'attribution du contrat),

#### **11. Clauses du *Guide des CCUA***

B7500C (2006-06-16) Marchandises excédentaires

D2025C (2008-12-12) Matériaux d'emballage en bois

#### **12. Inspection et acceptation**

Le responsable technique sera le responsable des inspections. Tous les rapports, biens livrables, documents, biens et services fournis en vertu du contrat seront assujettis à l'inspection du responsable des inspections ou de son représentant. Si des rapports, documents, biens ou services ne sont pas conformes aux exigences de l'énoncé des travaux et ne sont pas satisfaisants selon le responsable des inspections, ce dernier aura le droit de les rejeter ou d'en demander la correction, aux frais de l'entrepreneur uniquement, avant de recommander le paiement.

#### **13. Inspection et estampillage**

L'entrepreneur doit s'assurer que les inspecteurs de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) ont inspecté toute viande et tous les produits de la viande, la volaille et les produits de la volaille, le saindoux, les graisses culinaires et les margarines contenant des graisses animales et les soupes qui contiennent des ingrédients d'origine animale et que ceux-ci ont apposé l'estampille « Inspecté par l'ACIA pour le GC » sur ces produits avant l'expédition.

#### **14. Instructions d'expédition - livraison à destination**

Rendu droits acquittés (DDP) Prescott, Ontario, selon les Incoterms 2000 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.

Solicitation No. - N° de l'invitation  
F2599-120346/A, ANNEXE A

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
F2599-120346

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier  
027ml F2599-120346

Buyer ID - Id de l'acheteur  
027ml

## **ANNEXE A**

# **Fourniture de matériau pour aiguillots et bagues de gouvernail du NGCC *Griffon***

Numéro de devis : 751.12

Date : le 21 novembre 2012

Préparé par la Section d'ingénierie navale  
520, rue Exmouth  
Sarnia (Ontario)  
N7T 8B1

## TABLE DES MATIÈRES

<b>TABLE DES MATIÈRES .....</b>	<b>2</b>
<b>1.0 REMARQUES GÉNÉRALES .....</b>	<b>3</b>
<b>2.0 CARACTÉRISTIQUES DU NAVIRE.....</b>	<b>3</b>
<b>3.0 FOURNITURE DE MATÉRIAU D'AIGUILLOTS ET DE BAGUES .....</b>	<b>4</b>
3.1 DESCRIPTION.....	4
3.2 DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE.....	4
3.2.1 <i>Dessins</i> .....	4
3.2.2 <i>Calculs</i> : .....	4
3.2.3 <i>Réglementation</i> .....	4
3.2.4 <i>Normes</i> .....	4
3.3 ASPECT TECHNIQUE.....	5
3.3.1 <i>Aiguillots</i> .....	5
3.3.2 <i>Bagues</i> .....	5
3.4 PREUVE D'EXÉCUTION .....	5
3.4.1 <i>Inspections</i> .....	5
3.4.2 <i>Certification</i> : .....	5
3.5 LIVRAISON DU MATÉRIAU .....	6
3.5.1 <i>Mise en caisse</i> .....	6
3.5.2 <i>Détails d'expédition</i> .....	6

Solicitation No. - N° de l'invitation  
F2599-120346/A, ANNEXE A

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
F2599-120346

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier  
027ml F2599-120346

Buyer ID - Id de l'acheteur  
027ml

## 1.0 REMARQUES GÉNÉRALES

Le présent devis porte sur l'achat de matériau d'aiguillot et de bague d'aiguillot de dimensions brutes pour installation à une date ultérieure.

## 2.0 CARACTÉRISTIQUES DU NAVIRE

Nom : NGCC *Griffon*

Type : Brise-glace moyen à deux hélices / baliseur

Catégorie de voyage : Eaux intérieures, systèmes d'extinction d'incendie de classe I et engins de sauvetage d'un navire de classe X.

Année de construction : 1970

Constructeur du navire : Chantiers Davie Limitée de Lauzon, Québec

Principales dimensions :

Longueur hors tout	234 pi – 0 po (71,32 m)
Longueur entre perpendiculaires	214 pi – 0 po (65,23 m)
Largeur hors membres	49 pi – 0 po (14,94 m)
Creux sur quille	21 pi – 6 po (6,55 m)
Tirant d'eau hors membres	15 pi – 6 ¼ po (4,73 m)

Jauge :

Brute	2 211,87 tonnes anglaises. (2 252 tonnes métriques)
Nette	751,90 tonnes anglaises (765,56 tonnes métriques)
Déplacement 15 pi – 6 ¼ po	2 944 tonnes anglaises (2 991 tonnes métriques)
Port en lourd maximum	744 tonnes anglaises (757,5 tonnes métriques)

Propulsion :

Deux hélices à pas constant, moteurs diesels-électriques, puissance totale sur l'arbre de 2 x 2 000 hp. Machines principales : quatre (4) moteurs diesels Fairbanks Morse 38D8-1/8 po actionnant (4) génératrices Westinghouse c.c. à deux fils et à induit unique, à tension variable sans renversement.

### 3.0 FOURNITURE DE MATÉRIAU D'AIGUILLOTS ET DE BAGUES

#### 3.1 Description

- 3.1.1 La Garde côtière canadienne a l'intention de renouveler les aiguillots et les bagues de gouvernail du NGCC *Griffon* pendant la prochaine période en cale sèche prévue.
- 3.1.2 Afin que les pièces soient disponibles pour cette période en cale sèche, la GCC aimerait que l'entrepreneur obtienne et fournisse le matériau brut pour les trois aiguillots, les trois écrous d'aiguillot, et les trois bagues en bronze pour les aiguillots. L'entrepreneur doit noter que ce matériau sera utilisé dans des applications submergées à bord d'un navire.
- 3.1.3 Le matériau fourni doit être inspecté et approuvé par une société de classification maritime approuvée par la section de la Sécurité maritime de Transports Canada (SMTC).

#### 3.2 Documents de référence

##### 3.2.1 Dessins

Numéro du dessin	Titre du dessin	N° du dossier électronique
664-31-1	Plan du gouvernail	G05A0847.pdf
664-30-1	Étambot	G05A08041.pdf
EN12537-01 rev A	Remplacement des aiguillots et des bagues de gouvernail	EN12537-01 rev A.pdf

##### 3.2.2 Calculs :

- 3.2.2.1 Calculs de conception de l'aiguillot de gouvernail – voir ci-jointes des copies électroniques.
- Pivot et le calcul de brousse – ABS.pdf
  - Pivot et le calcul de brousse – LR.pdf

##### 3.2.3 Réglementation

- 3.2.3.1 Loi sur la marine marchande du Canada – Règlement sur la construction des coques (Version la plus récente).
- 3.2.3.2 Loi sur la marine marchande du Canada – Règlement sur les machines de navires (Version la plus récente).

##### 3.2.4 Normes

- 3.2.4.1 Réglementation d'une société de classification approuvée par la SMTC.

### **3.3 Aspect technique**

#### **3.3.1 Aiguillots**

3.3.1.1 L'entrepreneur doit fournir le matériau d'acier inoxydable 410 forgé, normalisé et revenu pour les aiguillots et les écrous de gouvernail. Les dimensions du matériau sont inscrites sur le dessin de référence EN12537-01 Rev A. Les dimensions minimales sont les suivantes :

- Une pièce de matériau cylindrique, 43 po de longueur sur 12 po de diamètre;
- Une pièce de matériau cylindrique, 81 po de longueur par 8,5 po de diamètre;

#### **3.3.2 Bagues**

3.3.2.1 L'entrepreneur doit fournir le bronze brut coupé C93200 / SAE 660 de coulée continue pour les trois bagues en bronze pour les aiguillots. Les dimensions du matériau brut coupé sont les mêmes pour les bagues supérieures, moyennes, et inférieures. Les dimensions sont inscrites sur le plan pilote EN12537-01 Rev A. Les tailles minimales sont les suivantes :

- Une pièce de 34 po de long sur 13,5 po de diamètre extérieur, et un diamètre intérieur de 7 po.

### **3.4 Preuve d'exécution**

#### **3.4.1 Inspections**

3.4.1.1 Le matériau des aiguillots et des bagues doit être inspecté et estampé par un inspecteur d'une société de classification approuvée par la SMTC. La SMTC maintient une liste des sociétés de classification approuvées. L'entrepreneur doit communiquer avec la société de classification sélectionnée au sujet de la certification et des essais de composition des éprouvettes par la société de classification pour l'acceptation du matériau.

3.4.1.2 L'entrepreneur doit demander à l'inspecteur désigné de la société de classification d'estamper des marques d'identification sur chaque pièce de nouveau matériau et de consigner ces marques.

#### **3.4.2 Certification**

3.4.2.1 L'entrepreneur doit fournir les documents suivants à la Garde côtière canadienne :

- Certificats d'approbation de la société de classification pour le matériau des aiguillots;
- Certificats d'approbation de la société de classification pour le matériau des bagues;

- Tout certificat d'essai et certificat de composition du matériau fourni à la société de classification pour l'approbation du matériau. Ils doivent comprendre les numéros de coulée, les certificats de traitement thermique et les certificats de composition de poches de fonderie lorsqu'ils ont été produits pour le matériau fourni à la Garde côtière canadienne.

3.4.2.2 L'entrepreneur doit assumer tous les coûts liés à l'inspection et à la certification.

3.4.2.3 L'entrepreneur doit fournir la documentation susmentionnée dans les formats suivants :

- 1 original des certificats d'approbation de la société de classification pour le matériau d'aiguillots et 2 copies;
- 1 original des certificats d'approbation de la société de classification pour le matériau des bagues et 2 copies;
- 3 copies de toute autre documentation produite au cours du processus d'approbation du matériau.
- 1 copie électronique de toute documentation en format Adobe Acrobat PDF. La numérisation des documents originaux est acceptable. Ces données électroniques doivent être fournies sur CD-ROM ou sur clé USB et ne doivent pas être protégées en écriture.

### **3.5 Livraison du matériau**

#### **3.5.1 Mise en caisse**

3.5.1.1 L'entrepreneur doit expédier tout le matériau dans des caisses d'expédition en bois pour qu'il soit protégé contre les dommages mécaniques et afin d'empêcher son déplacement à l'intérieur des caisses.

3.5.1.2 Les caisses d'expédition doivent être fabriquées pour qu'elles puissent facilement être déplacées à l'aide d'un chariot élévateur.

#### **3.5.2 Détails d'expédition**

3.5.2.1 L'entrepreneur doit prévoir l'expédition de tous les articles à l'adresse suivante et en assumer la responsabilité :

Commandant du NGCC Griffon  
Base de la Garde côtière canadienne  
401, rue King Ouest  
Prescott (Ontario)  
K0E 1T0  
Téléphone : 613-925-2865



**Rudder Pintles Design**  
**Ref: ABS Rule Part 3 Sec.5.7 Pintle Requirement**

(1) *Pintle Diameter*  $d_p = k_1 (BK_p)^{.5}$  in.

CR =	Rudder Force	$n k_R k_{ckl} AV^2$	=	$k_c$	$k_l$	$C_R$
	$n$	$b$		$k_R$	$k_l$	$V_{ice}$
	0.00123	11.17		1.094	1.00	20
				97.42		57.657

*imperial* 3

$K_p =$  Material factor

$n_y$	$Y$	$e$	$K_p$	$k_1$
34000	42000	0.75	0.853	1.38

$B =$  Bearing force for 3 pintles = 19.22 **actual as-fitted = 7.25"**  
 $d_p =$  5.589 in

For vessel intends to navigate in extreme ice condition (Class 1A super) min.  $V = 20$  knots

$\delta$  (min) = 7.25 in 0.00 in

(2) *Recommended pintle taper*  
1:12 with with locking nut

(3) *Bearing Length*  $Z_{PB} \geq 1.5 \delta_P$  = 8.38 in **actual as-fitted = 9.75"**

(4) *Bearing Pressure (on projected area)*

B (bearing force)	=	19.22 tonf
projected area =	=	70.69 sq. in.
Bearing pressure	=	609.03 psi

Allowable pressure (kg/cm<sup>2</sup>)  
 bronze 1000 synthetic 800

